

Communication relative à la sécurité des Parisiennes et Parisiens dans leur vie quotidienne.

Paris, le 4 février 2019

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues

J'ai souhaité qu'un débat s'ouvre aujourd'hui en Conseil de Paris, à propos de la sécurité au quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Je voudrais tout d'abord remercier M. le Préfet de police et l'ensemble des équipes autour de lui, avec lesquelles nous travaillons au quotidien et avec lesquelles nous avons travaillé sur ces questions relatives à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Je veux bien sûr remercier Emmanuel GRÉGOIRE, Colombe BROSSSEL, mon adjointe en charge de ces questions, ainsi que l'ensemble des élus, fonctionnaires et collaborateurs, qui ont travaillé sur cette question, pas simplement pour ce Conseil de Paris, mais de façon permanente.

Ce débat doit pouvoir dépasser les frontières partisanes, les barrières doctrinales et les questions sémantiques, car il aura un impact direct sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Il faut partir du réel vécu par les Parisiens. Écoutons-les. Il y a une demande des Parisiennes et des Parisiens de présence humaine plus forte, plus soutenue dans l'espace public. Vous êtes leurs élus, vous les entendez tous les jours. Ils veulent que nous soyons plus encore que nous ne le sommes déjà, avec eux, au quotidien, attachés à prendre soin de leur ville, de leur quartier, de leur rue, de leur pas de porte.

Les Parisiennes et les Parisiens nous demandent de faire plus. Ils attendent de nous d'être en mesure de garantir à chacune et à chacun le pouvoir d'évoluer librement, en toute tranquillité dans l'espace public. Je pense d'ailleurs particulièrement aussi aux femmes qui, souvent, nous disent ce besoin de présence humaine sur le terrain pour assurer leur liberté d'aller et venir. Je pense aussi à celles et ceux qui - nous en savons quelque chose dans cette ville -, parce que victimes d'antisémitisme ou d'homophobie - sont aussi menacés dans leur liberté et dans ce qu'ils sont. Voilà l'attente des Parisiens. Comment y répondre ? Évidemment, avec méthode.

L'audit sur la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne a été lancé par un vœu en juillet dernier, ici, au sein du Conseil de Paris. De très nombreux acteurs de la sécurité des Parisiens ont été interrogés, près de 200 personnes élues de la majorité, de l'opposition, les maires d'arrondissement bien sûr, les fonctionnaires de la Ville, les fonctionnaires de la Préfecture de police, vous-même, Monsieur le Préfet, ont été auditionnés.

Le résultat de ce travail de fond, c'est un diagnostic qui fait très largement consensus et que l'on retrouve dans la quasi-totalité des vœux que les groupes politiques de notre Assemblée ont déposés. Un diagnostic technique qui rejoint le sentiment des Parisiennes et des Parisiens qui s'expriment aussi dans un sondage rendu public pour la création d'une force municipale de police à Paris.

Alors, quelles sont les principales conclusions que je tire de ce travail collectif ?

Premier constat, il y a un besoin et une attente très forte, croissante, des Parisiens pour que les règles du quotidien soient davantage respectées dans l'espace public. Nous rendons de l'espace à vivre aux Parisiens, c'est notre politique d'aménagement, notre politique d'accompagnement de la transition écologique où l'on s'intéresse aussi aux coccinelles et aux petites fleurs, parce qu'elles font partie de notre écosystème. Les Parisiennes et les Parisiens s'approprient cet espace. Le sujet est "comment on partage la ville ?", sans privatisation, parce que la privatisation se fait souvent au profit des plus forts et aux dépens des plus vulnérables, mais aussi aux dépens des catégories sociales les plus défavorisées.

Le deuxième constat de ce diagnostic, ce travail de régulation de l'espace public, comme on l'appelle régulièrement, nous le faisons déjà avec nos agents de la DPSP, mais il faut le faire davantage car ce sont des missions sur lesquelles les habitants attendent la Ville et pour lesquelles la Police nationale n'est pas tout à fait désignée et dispose de moins de moyens, parce que le contexte a changé. Le risque terroriste est une réalité et la défense des institutions et le maintien de l'ordre, tout comme la lutte contre les trafics, mobilisent beaucoup d'effectifs de Police nationale. En parallèle, les effectifs dans les commissariats baissent depuis des années, et les Parisiens le voient au quotidien.

Le troisième constat, c'est que tout le monde s'y perd sur les compétences des uns et des autres. Quel Parisien connaît la DPSP ? Qui s'y retrouve dans les sigles, A.S.P., I.S.V.P., agents de sécurité ? Il faut rendre ce service public plus lisible, plus accessible, en permettant aux habitants de le joindre 24 heures sur 24, plus adapté au mode de vie des Parisiens, avec une présence renforcée la nuit et le week-end.

Comment répondre à ce constat ? Je partirai d'un triptyque évoqué par l'une d'entre vous, triptyque que je fais mien : il faut renforcer, clarifier et coordonner. C'est exactement cela.

D'abord, renforcer les moyens. Doter les agents municipaux de pouvoirs de police municipale et d'équipements modernes, mais pas seulement. Renforcer également la présence sur le terrain des médiateurs. D'ailleurs, 30 recrutements ont eu lieu pour notamment la prévention des rixes. Renforcer le rôle des assistants, des assistantes sociales pour qu'elles soient présentes dans tous les commissariats et aider aux dépôts des plaintes. Renforcer enfin toutes nos actions de prévention sociale. Cela ne se fera qu'à une condition : que les partenaires de la sécurité des Parisiens renforcent également leur présence. En premier lieu, les effectifs de la Police nationale dans les commissariats pour faire davantage contre la délinquance, contre tous ces "deals" de rue, ces trafics qui polluent le quotidien, aussi, des Parisiens.

Je pense aussi à "Ile-de-France Mobilités" et aux opérateurs de transport, car les Parisiens ne supportent plus l'insécurité qui règne parfois dans certaines stations de métro, notamment à la gare du Nord, ou dans certaines lignes de transport.

Ensuite, il nous faut clarifier les missions. En se posant la question : sur quelle mission la Ville peut-elle être la plus efficace ? En luttant contre les infractions qui portent atteinte à la propreté de notre ville et renvoient l'impression d'un espace public dégradé.

En luttant contre les nuisances sonores qui portent atteinte à la tranquillité des riverains et renvoient l'image de quartiers auxquels on ne prête pas assez attention. En luttant contre l'absence de respect des règles de déplacement qui portent atteinte à la sécurité des Parisiens et des visiteurs et renvoient le sentiment d'une circulation dérégulée. Lorsqu'une règle est juste, la faire respecter, c'est faire œuvre de justice.

Enfin, coordonner notre action avec nos partenaires pour être complémentaires et ne pas se substituer à eux. L'objectif, c'est plus de sécurité pour les Parisiennes et les Parisiens.

Parce que la répartition des compétences entre le niveau national et le niveau municipal sera clairement établie, nous demanderons l'engagement formel du Gouvernement de ne pas baisser les effectifs de Police nationale à Paris, dans un accord qui ne fera que des gagnants et permettra aux policiers nationaux et municipaux, ainsi qu'aux pompiers de Paris, de se concentrer chacun sur leurs tâches respectives.

Il faudra travailler étroitement avec vous, Monsieur le Préfet de police, avec le Procureur de la République, avec les maires d'arrondissement, bien entendu, même si cette police municipale ne peut être une police d'arrondissement, parce que cela remettrait en cause l'égalité des Parisiens devant le service public de la sécurité. Mais, bien sûr, les maires d'arrondissement doivent être aussi au premier plan dans ce que nous sommes en train de construire. Renforcer, clarifier, coordonner, mais également nommer.

Cet outil au service de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, je veux le nommer "police municipale parisienne". Mais la création d'une police municipale parisienne n'a de sens que dans le cadre d'une politique globale de protection de la ville et de ses habitants. Protéger ceux que nous avons en commun pour une ville plus propre, plus solidaire et plus sûre.

Je n'ai jamais été tentée par le modèle d'une police municipale qui impliquerait le démantèlement de la Préfecture de police, celle qui signifierait un transfert de charges considérables, non évaluées et non compensées aux dépens du contribuable parisien, celle qui engagerait le risque de voir nos agents municipaux faire du maintien de l'ordre dans la Capitale. Ce modèle, je crois que nous le partageons, très nombreux ici, serait contre-productif. Par ailleurs, il nécessiterait une loi. Et je crois au rôle du Préfet de police, à son unité de commandement. J'ai éprouvé ce rôle, notamment au pire moment de notre histoire, en 2015, lorsque nous étions attaqués par les terroristes. Cette expérience m'aura marquée à jamais.

Mes chers collègues, un élément de ce débat risque, je le sais, de cristalliser des tensions : c'est la question de l'armement de cette police. Je souhaite que nous puissions, sur ce point précis, dépasser les postures idéologiques pour apporter aux Parisiens une réponse pragmatique en partant d'une question simple. Pour quoi faire ? La police municipale que je vous propose est parisienne, adaptée aux spécificités de la Capitale, aux enjeux de sécurité à Paris et à la nécessité de conforter la Préfecture de police dans ses missions. Elle ne se substitue pas à la Police nationale. Mais comme dans les exemples que vous connaissez - Bordeaux, Grenoble, Rennes - et dans la grande majorité des villes françaises, ou même à Londres, ces villes ont fait le choix d'une police non armée. C'est aussi ce choix que je souhaite pour Paris.

Il y a les compétences de la police municipale à Paris, et nous le savons depuis la loi sur le statut de Paris parce que nous avons porté une loi sur le statut de Paris. Ma majorité l'a portée. Cette loi sur le statut de Paris a été votée en février 2017. A Paris, il y a des agents de police municipale. Nous les avons déjà. D'ailleurs, nous avons consolidé une force de 3.200 agents, ce qui est considérable par rapport aux 1.000 agents de ce qui s'appelait "la DPP" en 2014. Mais leurs pouvoirs sont disparates et il est nécessaire de rapprocher leurs qualifications pour disposer d'agents polyvalents dans le respect

des statuts du personnel des administrations parisiennes, parce que c'est dans ce cadre que nous agirons.

Il est également nécessaire de former ces agents à la présence sur la voie publique et à la relation avec la population. C'est un point qui nous importe, un point de valeur qu'il nous faudra porter avec ces agents.

Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse désormais échanger avec les élus, entre élus et services, pour entrer dans le détail des missions qui seront confiées à notre police municipale parisienne dans un agenda soutenu, d'ici à l'été 2019.

Je m'engage à prendre en compte les propositions qui me seront faites dans le cadre que nous venons de fixer, et il faudra, dans cet agenda, poser à plat et répondre à toutes les questions techniques, juridiques, financières, avec, bien sûr, le Secrétariat général, mais aussi avec le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police, d'autre part.

D'ailleurs, la plupart des sujets sur lesquels nous aurons à intervenir sont d'ordre réglementaire, même s'il peut y avoir des sujets législatifs. Je pense notamment à la question des nuisances sonores sur lesquelles je souhaiterais que nous puissions prendre la compétence. Clarifier nécessitera certainement un passage par la loi sur ce point spécifique des nuisances sonores.

Enfin, il est essentiel de débattre avec les Parisiens. Un débat spécifique autour des travaux de l'audit, de ce diagnostic que je souhaite que nous partagions avec les Parisiens. Les débats seront organisés dans le cadre de notre grande conférence de consensus dans chaque arrondissement. Je participerai moi-même à un certain nombre de ces réunions avec les Parisiens.

Parce qu'il est bien question de cela : arriver à un consensus sur un service public efficace visant au respect des règles du quotidien pour la tranquillité des Parisiens. Parce que cette police s'inscrit dans le cadre plus large des services publics qui concourent à la sécurité de la ville, à la propreté des rues, à l'entretien des équipements municipaux, à l'aménagement de l'espace public, en prenant en compte la situation des plus vulnérables, des services de solidarité dans les quartiers populaires.

Tous ces acteurs seront, bien sûr, concernés, entendus, et participeront à la mise en œuvre de ces actes qui permettront l'existence de cette police municipale. Plus largement encore, dans le cadre des missions qui sont les nôtres et que nous partageons aussi avec l'État, de la prévention de la délinquance à l'éducation, que nous devons aux plus jeunes d'entre nous, tout ce travail va maintenant s'ouvrir à partir de cette discussion, de vos propositions.

Je le répète, un agenda soutenu, qui nous permettra d'avancer sur la dimension réglementaire, sur les aménagements qu'il faudra apporter au dispositif posé notamment par la loi de 2017, et puis bien sûr, nous reviendrons ici, devant notre Assemblée, chaque fois qu'il sera question de recruter, d'adapter et d'accompagner la modification des textes qui nous permettra d'avoir cette police municipale au service des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.